



Riverside School Board

Nom de la politique :	Politique sur la protection des non-fumeurs
Numéro de la politique :	B554-20151020; remplace B110-20060418
Date soumise à l'Exécutif :	2015-05-05 2026-09-01
Date soumise au Conseil :	2015-05-26 2026-09-15
Période de consultation :	Du 27 mai au 9 octobre 2015 19 septembre 2026 au 2 novembre 2026
Date adoptée par le Conseil :	2015-10-20
Date de la prochaine révision :	Trois ans suivant la date de l'adoption

~~Selon la Loi sur le tabac (R.S.Q., chapitre T-0.01) adoptée le 17 juin 2005 et toute révision subséquente, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside a adopté la politique suivante sur la protection des non-fumeurs.~~

~~Toutes cigarettes, tabac à mâcher et cigarettes électroniques sont interdites en tout temps lors de sorties éducatives, dans toutes les bâtisses et sur tous les lieux sous la direction de la Commission scolaire Riverside. De plus, il est interdit de vendre du tabac sur les lieux d'une école ou d'un centre.~~

~~Cette politique s'applique aux élèves, au personnel, aux parents et bénévoles et entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil des commissaires.~~